



# La Commission Nouveaux Projets



## ► Qu'est-ce que c'est ?

La Commission Nouveaux Projets est compétente dans les domaines liés à l'intégration dans l'environnement et au caractère durable des nouveaux projets publics ou privés, à l'économie et aux technologies de l'environnement, et enfin à l'aménagement et à la réhabilitation des territoires.

## ► Pourquoi ?

- Se réunir en amont de la procédure administrative ;
- présenter le contenu et les enjeux du projet ;
- jauger l'acceptabilité du projet ;
- faire évoluer favorablement les projets.



une commission technique au S3PI  
(crédits photo S3PI de l'Artois)

## ► Quels sont les dossiers concernés ?

- Les dossiers à enjeux économiques importants pour le territoire ;
- les dossiers à impact environnemental important (rejets, nuisances...) portant sur des problématiques ou thématiques nouvelles susceptibles de susciter des interrogations de la part du public.

## Articulation de la Commission Nouveaux Projets avec la procédure administrative

